

COMMUNE DE BARBERAZ



Commune de Barberaz
Savoie

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs



DOCUMENT À CONSERVER

Édition 2020

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) édité en 2010 a fait l'objet d'une profonde mise à jour.

C'est donc la version 2020 que vous tenez entre vos mains. **Il est indispensable de la lire attentivement et de la conserver précieusement.** Certes, Barberaz n'est pas surexposée aux divers risques naturels et technologiques présentés dans ce document. Néanmoins, connaître les réflexes à avoir en cas de risque, c'est la meilleure manière de se protéger. Parallèlement, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été rédigé en 2009 et est actualisé chaque année depuis. Il définit, en lien avec la Préfecture, l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il est disponible sur le site internet de la Mairie.

Chaque administré devant être à même d'apprécier la conduite à tenir en cas d'événement grave, les informations contenues dans ce document sont des recommandations à suivre afin d'assurer meilleure protection à la population.

Durant les prochains mois et années, en lien avec la préfecture, des exercices seront réalisés pour préparer les habitants à des risques majeurs. Chaque barberazien qui le souhaite pourra être bénévole et participer aux exercices. En cas de crise, je sais pouvoir compter sur l'intelligence des barberaziennes et des barberaziens pour limiter les conséquences de la survenue de situations présentées dans ce Document d'Information.

Le Maire
Arthur BOIX-NEVEU

SOMMAIRE

Description d'un risque	5
L'alerte	6
Ayez les bons réflexes	7
Qui fait quoi en cas de risque majeur ?	8
RISQUES NATURELS	
Les inondations	10
Les feux de forêt	13
Les séismes	14
Les risques météorologiques	16
RISQUES TECHNOLOGIQUES	
Transport de matières dangereuses	20
Le risque nucléaire	22
RISQUES SOCIÉTAUX	
Le risque sanitaire	23
Le risque terroriste	24
Le risque grands rassemblements	25
Le risque d'amiante environnementale.....	26
Pour en savoir plus !	28
Les bons réflexes en cas de risque	29
<i>(Plaquette à détacher)</i>	

DESCRIPTION D'UN RISQUE

Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – **ou aléa** – n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des **enjeux humains, économiques ou environnementaux** sont exposés.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence,
- Un impact potentiel Important.

Risques majeurs à Barberaz

RISQUES NATURELS



Inondations



Séismes



Feux de forêt



Risques météorologiques

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Risque nucléaire



Transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire et par canalisation

RISQUES SOCIETAUX



Risque sanitaire



Risque terroriste



Risque grand rassemblement



Risque amiante environnementale

! L'ALERTE

En cas d'évènement majeur, l'alerte est donnée par les services de l'État et les maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

Sirène du réseau national d'alerte

- Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi,
- Le son est caractérisé par trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe est :

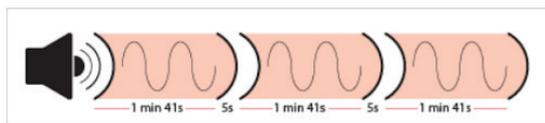
➔ **Confiner-vous à l'intérieur d'un bâtiment et écoutez la radio 103.9**

MHz !

Lorsque la situation sera revenue à la normale, vous entendrez le signal de fin d'alerte. Vous pourrez alors sortir de votre abri.

Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant :

0 800 50 73 05.



Le signal d'alerte

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

C'est un système de micro fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours. Il permet de prévenir la population d'un quartier soumis à un risque imminent.

Radio et télévision

En cas d'accident grave, les médias sont chargés d'informer la population concernée. En Savoie les informations sont diffusées par radio : **France Bleu Pays de Savoie, 103.9 Mhz.**

Préparation du matériel nécessaire par précaution :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillères pour colmater le bas des portes...)
- Un sac de secours contenant : radio à piles, lampe de poche, barres énergétiques et eau minérale, couvertures et vêtements de rechange, papiers personnels, médicaments (traitements quotidien), trousse de secours de premiers soins (pansements adhésifs, compresses, bandes extensibles, ciseaux et désinfectants) et masques.

Ce qu'il faut faire...

► Mettez-vous à l'abri :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.

► Écoutez la radio 103.9 France Bleu Pays de Savoie :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.

► Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).

► Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court-circuit.

... et ne pas faire

► N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou exposer vos enfants au danger inutilement.

► Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

Qui fait quoi

EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

2

1

Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé à proximité du centre de la commune. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion...



1

2

7

6

7

Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.



6

Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sécurité, afin de faire face à une situation de risque.

Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.

3

Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population. Son poste de commandement est installé en mairie.

4

Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre technique (logistique, circulation...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).

5

Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il déclenche le plan ORSEC ou un autre plan d'urgence (Plan Rouge...).

Illustration : Laura Broissand



L'Albanne, le principal ruisseau qui parcourt Barberaz est parfois le théâtre de crues qui peuvent provoquer des inondations et causer des dégâts dans les zones habitées.

Ces inondations résultent de violents orages ou d'épisodes de pluies associés à la fonte des neiges.

La Leysse, cours d'eau principal du bassin chambérien, longe la commune de Barberaz au nord en limite avec Bassens. Barberaz est protégée de ses crues par une digue dont les études indiquent qu'elle est résistante jusqu'à la crue centennale.



À Barberaz les principaux secteurs concernés sont la zone de loisirs, l'avenue du Stade, la rue de la Maconne, la rue Émile Mariet, la rue de l'Albanne, la rue du Printemps (côté des tennis de Chambéry), et la rue du Vieux Moulin.

Certains champs de coteaux peuvent être impactés par des crues torrentielles spontanées consécutives à des orages.

À noter que les crues torrentielles des ruisseaux du Servanien et du Bondat peuvent exposer les riverains habitant à proximité.

Derniers événements en date



Inondation du 4 janvier 2018 suite à de forts cumuls de précipitations hivernales.

Anticiper les crues avec APIC

La Commune a souscrit au service APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) qui permet à toute commune s'y étant inscrite d'être avertie en temps réel du caractère exceptionnel des précipitations. La commune est alors prévenue par message précisant le niveau de sévérité des précipitations : précipitations intenses ou précipitations très intenses.

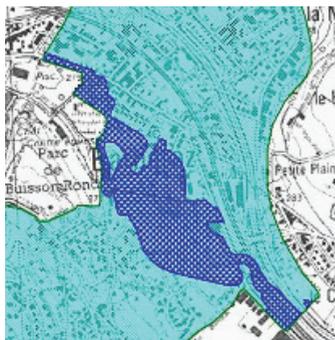
Mesures de prévention



Travaux de la Leysse en amont du pont de la Martinière (2019) :

Utilisation des blocs en rive droite (Côté Saint-Alban-Leysse) dus à un atterrissement pour les déposer au pied du mur en rive gauche (Côté Barberaz)

Source : A. GIACOMETTI - SA PIANTONI



LEGENDE

Limite de communes

Zones concernées par le risque inondation

Région

0 150 300 450
Carte produite en 1/2000 - Janvier 2008
Sources : IGN, Sicaud/ST - 004 044 PPRR de 1/25000
3/01/01

► Les travaux de protection

En 1991 la commune a fait l'objet d'un arrêté ministériel reconnaissant sa situation de catastrophe naturelle « inondation et coulée de boue ». Depuis, des travaux ont été effectués sur le cours d'eau afin de limiter ce risque. L'entretien des ruisseaux est nécessaire afin de limiter les dégâts liés aux inondations. Il est réalisé par le comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB).

Cet entretien comprend également l'entretien des digues et berges pour éviter tout risque d'érosion ou de rupture d'ensemble des ouvrages de protection. Des travaux ont été effectués en 2019 sur la Leysse afin de renforcer le pied de la berge de cette rivière en amont du pont de la Martinière.

Une réflexion à l'échelle du bassin versant de l'Albanne est en cours pour étudier les solutions à mettre en oeuvre pour limiter les conséquences des crues de ce cours d'eau.

► La prise en compte des risques dans les aménagements

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), approuvé en 1999, régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Ce dossier est consultable en mairie et sur le site de la Commune (www.barberaz.fr/ppri).

» Les bons réflexes en cas d'inondation



Fermez les portes, fenêtres et soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Montez à pied dans les étages

Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs.

Tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.



Coupez l'électricité et le gaz

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent : il existe un dispositif spécial dans chaque établissement scolaire, visant tous les risques.



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours.



// RISQUES NATURELS //

Les feux de forêt

Bien que la commune appartienne au territoire des Alpes du nord et ne connaisse pas les grandes chaleurs que subissent les territoires méditerranéens et landais, le coteau de Barberaz est recouvert en bonne partie par la forêt particulièrement aride.

Les risques de départ de feux y sont faibles du fait de l'état d'humidité quasi permanent de nos bois et sous-bois. Cependant le risque peut s'accroître suivant les périodes de l'année. C'est le cas notamment à la fin de l'hiver, durant les mois de mars et avril. **La végétation herbacée est fréquemment desséchée par un vent violent qui peut favoriser les départs de feux.**

Pour limiter ce risque, chaque propriétaire doit prendre garde à **bien débroussailler la végétation autour de son habitation et à l'entretien de ses forêts. De plus, les barbecues ou autres feux de camps sont interdits en forêt.**



» Les bons réflexes

AVANT :

- Débroussailliez autour de votre propriété.
- Prévoyez des points d'eau par précaution.

PENDANT :

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Fermez vos volets, portes et fenêtres pour éviter les appels d'air.
- Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès des secours.
- Alertez les pompiers par téléphone au **18** ou au **112**.





Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasiennne.

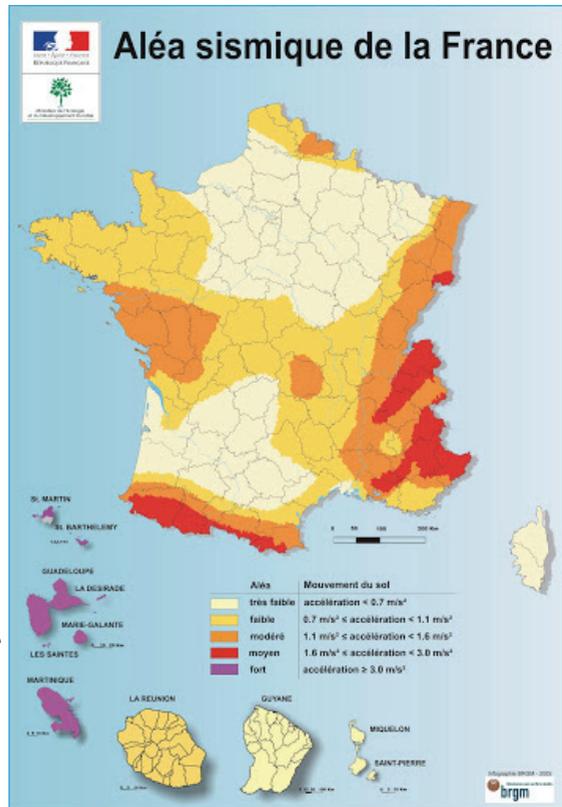
Le bassin Chambérien est soumis à une activité sismique fréquente et moyenne en magnitude. La commune de Barberaz est classée en zone d'aléa sismique moyenne (voir carte ci-contre).

Les plus gros séismes ressentis dans la région :

- 7 avril 2014 : un séisme de magnitude 5,2 à Barcelonnette
- 15 juillet 1996 : Annecy de magnitude 5,2
- 14 décembre 1994 : le Grand Bornand 5,1
- 25 avril 1962 : d'une magnitude de 5,3, épïcéntré Corrençon-en-Vercors

Pour suivre l'activité sismique sur votre commune :

<https://sismalp.osug.fr/>



Mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible.

Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre :

- ▶ sensibilisation de la population,
- ▶ application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

➤ Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques

- **Pendant la première secousse**



- Restez là où vous êtes
- À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.



- À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.

- En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

- **Après la première secousse**

- Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.

- Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.

À SAVOIR

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter.

L'intensité est quant à elle, associée au lieu d'observation et aux dégâts générés, elle est définie depuis 2000 par l'échelle EMS 98 (European Macroseismic Scale 1998).



Le séisme qui frappa Annecy en 1996 avait une magnitude de 5,2.



Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Barberaz.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange rouge) pour quatre niveaux de vigilance. Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver, interdiction de fréquentation des sentiers forestiers...



Neige

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site vigilance.meteofrance.com et relayées par les médias ou par téléphone au **32 50**.

A noter que la commune de Barberaz est dotée d'un **plan de viabilité hivernale**. Ce plan est effectif pendant 5 mois (généralement du 15 novembre au 15 mars), il répond à la nécessité de garantir les meilleures conditions de sécurité et de fluidité du trafic aux usagers en période de risque d'intempéries hivernales (neige ou verglas).

Canicule

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs (températures pouvant atteindre 35°C le jour et 22°C la nuit durant plusieurs jours). De nombreux facteurs peuvent aggraver ces phénomènes, dont la pollution, et leurs conséquences peuvent être importantes (risques de déshydratation pour les personnes âgées et les enfants en bas âge en particulier).

La France à particulièrement été affecté par la canicule de l'été 2003 ou l'on recense environ 15 000 décès.

Cette année là, la température est montée à 38,8°C le 11 août 2003 sur Barberaz ce qui reste le record officiel.

Mesures de prévention

L'État a mis en place le Plan National Canicule qui compte 4 niveaux d'alerte qui correspondent chacun à des actions de prévention et de gestion spécifiques :

- ▶ Niveau 1 : **Veille saisonnière** (carte de vigilance météo verte)
- ▶ Niveau 2 : **Avertissement Chaleur** (carte de vigilance météo jaune)
- ▶ Niveau 3 : **Alerte Canicule** (carte de vigilance météo orange)
- ▶ Niveau 4 : **Mobilisation Maximale** (carte de vigilance météo rouge)

Pour chaque niveau d'alerte des actions de communication spécifiques sont mises en oeuvre à destination de la population. En fonction du niveau d'alerte, la commune de Barberaz active les registres communaux avec l'aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites sur les registres, mesures pour les personnes sans-abris, etc.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.santé.gouv.fr/canicule • www.météo.fr



» Les bons réflexes

- Rafraîchir les pièces à vivre :
 - En fermant les volets
 - En actionnant les climatiseurs ou brumisateurs
 - En aérant la nuit
- S'hydrater régulièrement sans attendre la sensation de soif.
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h-22h).
- Prendre soin des personnes sensibles dans votre entourage et les signaler au Service Social.
Tél. : 04 79 33 39 37
Email : social@barberaz.fr
- Un numéro d'information est disponible du 1er juin au 31 août :
Canicule info : 0 800 06 66 66 (appel gratuit).

Grand Froid

Le risque grand froid est caractérisé par des périodes exceptionnellement froides (les températures sont négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit sur une durée d'au moins deux jours). Les personnes les plus vulnérables sont les personnes sans domicile fixe, ou logeant dans des bâtiments mal isolés. La veille saisonnière nationale est activée du 1er novembre au 31 mars.

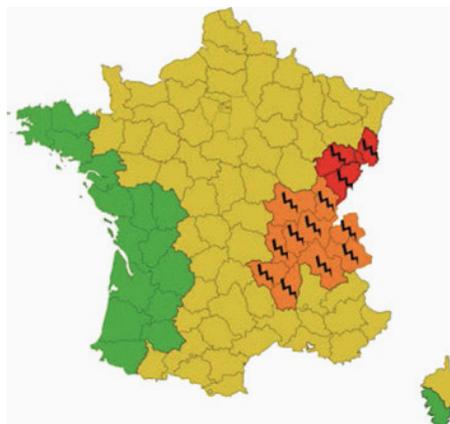
» Les bons réflexes

- Éviter de sortir en période de très grand froid notamment pour les nourrissons, les personnes cardiaques ou souffrant d'insuffisance respiratoire.
- Ne pas faire d'efforts importants et ne pas boire d'alcool.
- En cas de déplacements en voiture, anticiper le risque d'être bloqué par les intempéries ou de devoir faire face à des difficultés de circulation.
- Pour les personnes vulnérables (âgées, malades, handicapées...) :
 - Vérifier que vous avez vos médicaments pour une durée suffisante,
 - Donner régulièrement des nouvelles à votre entourage,
 - Chauffer votre maison pour que la température ne descende pas en dessous de 19°C .
- Ne pas calfeutrer les pièces à vivre, aérer régulièrement et penser à l'entretien des appareils de chauffage (poêles, cheminées, chauffage d'appoint...) pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.

- Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.
- Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée...



À
SAVOIR

Les risques météorologique



Vent violent



Pluie/
inondation



Orages



Neige/
verglas



Grand froid



Canicule



Avalanche

Niveaux de vigilance

Pas de vigilance particulière

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, conformez-vous aux consignes émises par les pouvoirs publics.



Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Sur la commune de Barberaz, les matières dangereuses peuvent transiter par la route, par voie ferrée et/ou par canalisation.

Le transport par voie routière concerne le fioul et le gaz, de manière diffuse sur tout le réseau routier, mais aussi des produits divers à destination des sites industriels qui eux, transitent principalement par les grands axes : E70 (VRU) et D201 (Route d'Aprémont).

Diverses matières dangereuses transitent via Barberaz par la voie ferrée également.

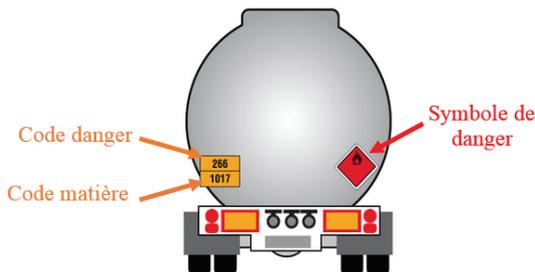
Mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits. Éloignez-vous le plus rapidement possible.

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112.



Transport de gaz par canalisation

La canalisation de transport de gaz haute pression qui traverse le territoire de la commune de Barberaz sur les hauteurs est enterrée ce qui la protège des agressions extérieures et limite les nuisances visuelles. Cette canalisation, réalisée en acier, permet de transporter du gaz à une pression de 67,7 kg/cm².

Les accidents, quoi qu'extrêmement rares, sont, dans 2 cas sur 3, provoqués lors d'une agression externe de la conduite.

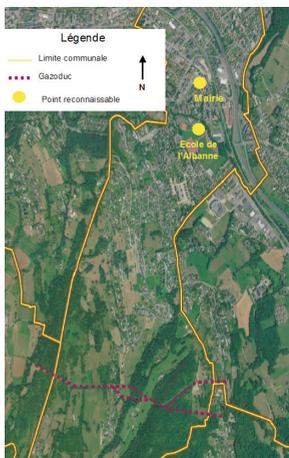
Le scénario le plus redoutable est alors la rupture franche d'une telle conduite qui, lorsqu'elle est suivie de l'inflammation du gaz, peut provoquer des brûlures graves (jusqu'à 45 m ainsi que des effets mortels jusqu'à 20 m de part et d'autre de la canalisation).

Mesures de prévention et réglementation

La prévention des risques liés à l'exploitation des conduites de gaz est, tout d'abord, assurée via l'élaboration d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui définit les mesures de sécurité applicables et les moyens mis en œuvre en cas d'accident.



Borne matérialisant le passage de la conduite



Cartographie du gazoduc

Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques

- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
- Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion).



Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.



La centrale nucléaire du Bugey

Les centrales les plus proches de notre commune sont à moins de 100 km : le Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Bugey (58km) et le CNPE Saint-Alban à Saint-Maurice-l'Exil 96km), il faut ainsi en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

Mesures de prévention à Barberaz

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.



Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques



- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations)
- Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre selon le cas :
 - soit dans les centres de distribution mis en place par la commune de Barberaz (les enfants recevront leur dose dans leur école)
 - soit dans les pharmacies.
 Les consignes vous seront précisées par les autorités le moment venu.



On appelle **risque sanitaire** un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. L'identification et l'analyse des risques sanitaires liés à un phénomène permettent généralement de prévoir l'impact de ce risque sur la santé publique. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale ou encore plus récemment COVID-19...).

► **Risque d'épizootie** : Une épizootie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ces maladies peuvent représenter un risque important pour l'espèce humaine. (Vache folle, grippe aviaire...)

► **Risque d'épidémie** : Une épidémie désigne la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes

► **Risque de pandémie** : Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale, elle touche une partie particulièrement importante de la population mondiale.

Mesures de prévention

Afin de limiter la propagation d'une épidémie ou pandémie, l'État a mis en place un guide d'aide à la décision à destination des décideurs. Ce guide comporte différentes mesures à réaliser aux différents stades de l'épidémie

► **Stade 1** : freiner l'introduction du virus sur le territoire

► **Stade 2** : freiner la propagation du virus sur le territoire

► **Stade 3** : atténuer les effets de la vague épidémique

► **Stade 4** : revenir à la situation antérieure et se préparer à une vague suivante éventuelle.

»» Les bons réflexes

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydroalcoolique pendant au moins 20 secondes
- Renoncer aux poignées de mains, embrassades et accolades
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter le 15 (SAMU)
- Garder une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur
- Jeter les mouchoirs à usage unique dans une poubelle, puis se laver les mains
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez prévenu par les autorités.



Le terrorisme est un phénomène ancien. Au cours des dernières décennies, des organisations portant des revendications nationalistes, des mouvements liés à la décolonisation et des groupes défendant des idéologies extrémistes à fondement politique ou religieux ont commis des attentats sur le territoire national.

Mesures de prévention

Face à une menace avérée, qu'elle soit imminente ou qu'elle ait déjà frappé, l'État a mis en place un outil de lutte contre le terrorisme associant tous les acteurs nationaux (État, collectivités territoriales, entreprises, citoyens) dans une démarche de vigilance, de prévention et de protection. C'est le plan Vigipirate.

Le plan Vigipirate prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux communs, mais aussi les établissements scolaires et universitaire. Il a pour objectif :

- ▶ D'assurer en permanence une protection adaptée des citoyens face à la menace terroriste
- ▶ De développer et maintenir une culture de la vigilance

» Les bons réflexes

Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect ?

- Contacter les forces de l'ordre (17 ou 112) ;
- Repérer les sorties de secours quand vous entrez dans un lieu.

Témoin d'une attaque terroriste ?

● Si vous pouvez vous échapper :



- S'éloigner du danger ;
- Ne pas s'exposer ;
- Alerter les personnes aux alentours.

● Si vous devez vous cacher :

- S'enfermer et bloquer les accès ;
- Éteindre les lumières et sons de tous les appareils en particulier les portables ;
- S'éloigner des ouvertures ;
- S'allonger au sol ;
- Alerter et obéir aux forces de l'ordre ;
- Ne pas courir vers les forces de l'ordre.

Consignes générales : Ne pas se déplacer sur le site d'une attaque, même pour prendre des nouvelles de ses proches : ne pas s'exposer inutilement et ne pas surcharger inutilement les lignes téléphoniques. Ne pas diffuser ni informations sur les interventions en cours ni rumeurs ou informations non vérifiées.



Il s'agit de toute manifestation rassemblant un grand nombre de participants (événements festifs, culturels, sportifs...). Dans les grands rassemblements on différencie les événements officiels (généralement bien encadrés avec une réglementation sérieuse avec parfois des débordements dues à l'excès de boissons alcoolisées et de drogues) des manifestations improvisées (qui ne disposent pas d'une organisation permettant de gérer les éventuels désagréments).

Lors de grands rassemblements les risques peuvent être nombreux, notamment ceux liés à la consommation abusive d'alcool tels que les comas éthyliques, les bagarres, les bousculades pouvant entraîner piétinements et/ou suffocations, les tapages nocturnes ou encore la détérioration de biens publics ou privés.



Mesures de prévention

Lors de l'organisation d'un grand rassemblement la réglementation pour l'organisateur est stricte. La mise en place d'un dispositif pour maintenir la sécurité du public est primordial. De plus le Maire, en sa qualité d'autorité de police est en droit d'autoriser ou non la tenue d'une manifestation sur son territoire communal et de prendre les mesures adéquates pour assurer la sécurité du public.

>>> Les bons réflexes

AVANT :

- S'informer sur le site de la manifestation et sur une éventuelle annulation ou interdiction
- Se munir de bouteilles d'eau et d'un ravitaillement

PENDANT :

- Se munir de ses papiers d'identité et d'un moyen de communication
- Éviter toute altercation avec une personne en état d'ébriété
- Laisser libre accès aux services de secours et forces de l'ordre
- Porter assistance aux personnes en danger et alerter les services de secours
- Éviter les secteurs où la foule est très dense.



On entend par **risque amiante environnemental**, le **risque d'exposition environnementale à la pollution de l'air extérieur ou intérieur par des fibres d'amiante**, à l'exclusion des **expositions professionnelles liées à un travail au contact de matériaux contenant de l'amiante**.

L'amiante est une substance minérale naturelle qui correspond à des silicates fibreux exploités autrefois pour leurs propriétés thermomécaniques. Ces silicates appartiennent à 2 groupes d'espèces minéralogiques, les serpentines et les amphiboles, parmi lesquelles les tremolites.



Roche amiantée

L'amiante présent dans l'environnement peut avoir plusieurs origines :

- ▶ **Un site géologique où des roches amiantifères** affleurent et peuvent libérer des fibres dans l'air soit par l'érosion éolienne soit par actions humaines ;
- ▶ **Une zone polluée** du fait d'opérations de démolition d'installations contenant de l'amiante ou encore de la proximité de mines ou d'usines ayant transformé ou exploité de l'amiante ;
- ▶ **La dégradation de bâtiments** qui contenaient de l'amiante.

Mesures de prévention

Le 1er Janvier 1997, à la suite de nombreuses études prouvant le danger de l'amiante sur la santé (classé comme cancérigène par le Centre International de Recherche sur le Cancer), l'utilisation de l'amiante est interdite en France. De nombreux bâtiments construits avant cette date contiennent de l'amiante. Ainsi, dans les bâtiments amiantés, un diagnostic doit être réalisé tous les 3 ans afin de vérifier l'usure des matériaux.

Il est notamment possible via le site internet **Infoterre.brgm.fr** de visualiser les sites naturels amiantifères ainsi que l'aléa de présence d'amiante. A savoir que **l'aléa amiante environnemental pour la commune de Barberaz est 1**, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun indice d'amiante actuellement connu dans les formations géologiques de Barberaz.

>> Les bons réflexes

Si vous vous trouvez sur un site amiantifère vous devez :



PENDANT

- Porter un masque
- Arroser le site

APRÈS

- Nettoyer vos vêtements et chaussures
- Arroser les roues des véhicules

► **Mairie de Barberaz**

Place de la Mairie
73000 Barberaz
Tél : 04 79 33 39 37
Email : mairie@barberaz.fr
www.barberaz.fr

► **IRMA**

Institut des Risques MAjeurs
15 rue Eugène Faure
38000 Grenoble
Tél : 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

► **Préfecture de la Savoie**

Information et prévention des risques naturels et technologiques en Savoie
www.savoie.gouv.fr

► **Ministère de la Transition Écologique et Solidaire**

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs :
www.georisques.gouv.fr

Directeur de publication : le Maire de Barberaz

Comité de rédaction : Astérisques Consultants

Crédits photographiques : Commune de Barberaz, Astérisques Consultants, GRTgaz/Dureuil Philippe

Mise en page : Service communication - Mairie de Barberaz

➤ Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Écoutez la radio
France Bleu Pays
de Savoie 103.9
Pour être informé de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les services
de secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Les enseignants
s'en occupent !



Soyez solidaires
Pensez aux
personnes
vulnérables



Inondation



Séismes



Phénomènes
Météo



Risques technologiques



Risques sanitaire et amiante
environnementale



Risques terroriste



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Si vous êtes à
l'intérieur
abritez-vous
sous un meuble
solide



Renseignez-vous



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Renseignez-vous



S'éloigner du danger
si possible



Coupez le gaz
et l'électricité



Si vous êtes à
l'extérieur
éloignez-vous
des bâtiments



Soyez vigilants



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Port du masque



Si ce n'est pas possible :
S'enfermer, bloquer les
accès et s'abriter



Montez à pied
dans les étages



Coupez le gaz
et l'électricité



Rentrez chez-vous
fermez les ouvertures



Ne fumez pas
ni flamme, ni étincelle



Lavez-vous les mains
régulièrement



Respectez une distance
de sécurité



Evacuez les
locaux touchés

➤ pour signaler un risque

Sapeurs Pompiers 18 ou 112
Urgences médicales 15

Gendarmerie de Challes-Les-Eaux 04 79 72 87 79
Mairie de Barberaz 04 79 33 39 37



Mairie de Barberaz

Place de la Mairie

Tél. : 04 79 33 39 37

Mél : mairie@barberaz.fr

www.barberaz.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et jeudi : 13h30 à 17h00

Mardi, mercredi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Samedi : 9h00 à 11h45



Commune de Barberaz
Savoie

Édition 2020